

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

Du **13 février 2015**, convocation du conseil municipal adressée individuellement à tous les conseillers pour la réunion du 19 février 2015, à effet de délibérer sur les questions suivantes :

- ◆ Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 22 janvier 2015,
- ◆ Orientations budgétaires
- ◆ Devis :
 - Radar pédagogique,
 - ART CAMP pour protection contre les surtensions à l'église,
 - MEFRAN pour différents matériels,
 - LERAY,
 - LESSARD MOTOCULTURE,
 - Sarl DUVAL
 - LUNEAU
- ◆ Recrutement au service administratif,
- ◆ Gérance du fonds de commerce Bar Tabac Epicerie : candidatures,
- ◆ Demande de dégrèvement d'une surconsommation d'eau due à une fuite après compteur,
- ◆ Subventions communales au titre de l'année 2015 :
 - Associations de Saint-Jean,
 - Associations extérieures,
 - Demande de subventions pour l'année scolaire 2014-2015 à l'AEPEC Ecole Ste Thérèse de Saint-Aubin du Cormier,
 - Demande de subvention « Les Joggers du Couesnon » à l'occasion du trail 2015,
- ◆ Questions diverses.

Le Maire,

Le **19 février deux mil quinze**, le conseil municipal de la commune de SAINT-JEAN-sur-COUESNON, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre PRODHOMME, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

Mrs Pierre PRODHOMME, David LÉBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Thomas GIDEL, Ludovic JALLOIN, Mmes Valérie BARON, Stéphanie BOBET, Corinne GILLETTE, Catherine MASSON, Ramatoulaye ROGER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mrs David CHIDENNE, Gérard JOURDAN,

Madame Valérie BARON, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 22 janvier 2015

Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des présents.
Apporter la modification aux membres présents.

2) Orientations budgétaires 2015

Budget commune : ALSH, travaux voirie, PLU, fonds de commerce
Budget Zac de la Prairie : 2^{ème} tranche.

3) DEVIS :

Radar pédagogique

Comme suite à la réunion de conseil municipal du 19 janvier 2015, il a été demandé un devis à SAS Signalisation dont le montant s'élève à 2 972.04 € HT 3 566.45 € TTC.

Le conseil municipal retient le devis LACROIX s'élevant à 2 045.57 € HT soit 2 454.68 € TTC.

ART CAMP pour protection contre les surtensions à l'église

A revoir éventuellement après avoir contacté Madame LESAGE, architecte.

MEFRAN pour différents matériels

Le conseil municipal ne retient pas les devis.

LERAY

Présente trois devis correspondant à :

- travaux sur camion master (5 096YC35) : 6 648.21 € HT 7 977.85 € TTC
- achat d'un camion Iveco d'occasion : 15 001 € HT 18 001.20 € TTC
- achat d'un camion benne Nissan d'occasion : 28 991 € HT 34 789.20 € TTC

Le devis concernant les travaux du camion master est retenu. Voir avec l'artisan le temps de main d'œuvre (32h)

LESSARD MOTOCULTURE

Présente deux devis correspondant à :

- tondeuse ISEKI matériel d'occasion : 11 133.33 € HT 13 360 € TTC
- tondeuse ISEKI équipée d'un plateau mulching matériel neuf avec reprise d'une tondeuse BCS 26 CV : 16 833.33 € HT 20 200 € TTC.

Le conseil municipal ne les retient pas dans l'immédiat et attend de rencontrer LM Motoculture (voir réunion du 18 décembre 2014).

SARL DUVAL

Pour acquisition d'un tracteur Kubota d'occasion : 33 750 € HT 40 500 € TTC.

Le conseil municipal ne souhaite pas acquérir un tracteur et ne retient pas le devis.

LUNEAU

Pour remplacement de 2 radiateurs défectueux dans la classe de l'école maternelle soit 690 € HT (à l'identique) ou 1 620 € HT (spécial petite enfance)

Le conseil municipal retient le devis Luneau, remplacement à l'identique, soit 690 € HT 828 € TTC (les systèmes de protection existants seront réutilisés).

4) Recrutement au service administratif

Le conseil municipal lance un appel à candidatures auprès de CDG 35 pour un poste de « Rédacteur » à pourvoir au 01.05.2015.

5) Gérance du fonds de commerce bar tabac épicerie : candidatures

L'audition aura lieu le mercredi 4 mars à 9 h. Font partie de la commission : les adjoints + Mme Catherine MASSON.

Le conseil municipal propose le prix de 45 000 € et autorise Monsieur le Maire à contacter l'office notarial de St Aubin du Cormier pour établir un compromis entre la commune et Mr Lebon, propriétaire du fonds de commerce ainsi qu'à passer une convention avec la CCI pour l'accompagnement.

6) Demande de dégrèvement d'une surconsommation d'eau due à une fuite après compteur

Mme Maria BEAULIEU domiciliée 11 rue de l'église à ST JEAN SUR COUESNON fait savoir que pour la période du 18.10.2013 au 16.10.2014, sa consommation d'eau s'élève à 133 m³ alors que sa consommation moyenne est de 37 m³ ; sollicite le bénéfice d'un dégrèvement.

Le conseil municipal accorde un dégrèvement à raison de 1/3 sur la consommation « part assainissement » soit 186.20 €HT/3 : 62.07 €.

Une précédente demande de dégrèvement ayant été accordée sur cette même base.

7) Subventions communales au titre de l'année 2015

Association de St Jean : montant identique à 2014. Par délibération du 19 juin 2014, il est versé une subvention exceptionnelle de 151.25 € à la section ACPG CATM au titre de l'année 2015.

Associations extérieures : montant identique à 2014 aux organismes qui ont fait une demande de subvention.

Des critères devront être établis pour définir les conditions d'attribution, les montants, à l'avenir.

Demande de subventions pour l'année scolaire 2014-2015 à l'AEPEC Ecole Ste Thérèse de St Aubin du Cormier

Par délibération du 17 juillet 2014, le conseil municipal fixait le montant de la subvention à 300 € par élève au titre de l'année scolaire 2014/2015 sur une base d'effectif connue de 47 élèves. Par courrier de l'AEPEC en date du 16 janvier 2015, il s'avère que 59 élèves domiciliés à St Jean fréquentent l'Ecole Ste Thérèse. Considérant les effectifs croissants, les restrictions budgétaires, il est accordé un montant forfaitaire de 15 000 € au titre de l'année scolaire 2014/2015.

Madame Baron se charge de rédiger un courrier à la directrice de l'AEPEC de St Aubin du Cormier.

Demande de subvention Les Joggers du Couesnon à l'occasion du trail 2015.

Il est accordé une subvention de 200 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Par courrier en date du 10 février 2015, Mr Dominique Blin domicilié 14 rue de la mairie à ST JEAN SUR COUESNON sollicite des aménagements, étant atteint d'une maladie invalidante, soit :**

1) Demande d'aménagement d'une place de stationnement devant la porte de garage

A voir par la commission communale « voirie »

2) Porte vélo à l'arrêt bus

Avis favorable pour mettre en place un porte-vélos à l'arrêt bus sur la RD 812.

- **Demande d'acquisition d'une 2^{ème} case au columbarium par une famille**

Il sera demandé un devis à l'entreprise Rebillon pour 6 cases.

Le conseil municipal émet un accord de principe pour attribuer une 2^{ème} case à Mr et Mme Genouel, ayant déjà acheté une case pour un enfant sachant que le prix sera fixé ultérieurement.

- **Proposition d'une convention missions facultatives du CDG 35**

Le conseil municipal émet un avis favorable.

- **Vœu pour un lycée à Liffré**
Le conseil municipal émet un avis favorable tout en respectant un équilibre au niveau des lycées sur le Pays de Fougères.
- **Délibération pour prise en charge du repas des ATSEMS, puis remboursement par le SIRS**
Avis favorable sur la base de 1.32 € par repas au titre de l'année scolaire 2014/2015 correspondant à 50 % du prix du repas « enfant restéco »
- **Devis NILFISK concernant l'achat de batterie**
Le devis NILFISK n'est pas accepté.
Le devis « Rennes batteries », moins disant est retenu pour un montant de 590 € HT soit 708 € TTC.
- **Surveillance de la qualité de l'air dans les écoles maternelles.**
Voir au niveau de la CDC pour un bon de commande groupé. Reporté en 2018.
- **Acquisition de détecteurs de fumée dans les logements communaux**
Contacter Monsieur Luneau pour la fourniture
- **Concours des maisons et fermes fleuries 2015**
Madame Baron suggère d'ajouter une nouvelle catégorie « enfants ».
Le conseil municipal émet un avis favorable.
Les prix 2014 sont reconduits.
- **A l'occasion des élections, les réunions publiques pourront avoir lieu à la salle des fêtes, et ce, à titre gracieux.**
- **Vœux du Sénat**
Sans suite